

Ouvrières ou ouvriers polyvalents pour le service Technique Voirie

Profil de compétences

Conditions générales de participation aux épreuves de sélection :

- Être de nationalité belge, lorsque les fonctions à exercer comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de la Commune ou du CPAS, ou, dans les autres cas, être belge ou ressortir d'un Etat membre de l'Union européenne ou de l'EEE ou ressortir de la Confédération suisse ou en possession d'un titre de séjour valable et d'un permis de travail pour les extra-communautaires.
- Jouir des droits civils et politiques, ne pas s'être rendue ou rendu coupable de faits notoirement connus de nature à ternir la dignité de la fonction, être de conduite, de vie et de moralité irréprochables en présentant un extrait de casier judiciaire. Si des condamnations y figurent, elles doivent être justifiées lors de l'entretien oral et considérées sans incidence sur l'exercice de la fonction.
- Posséder le(s) titre(s) d'études exigé(s) et/ou justifier, éventuellement, en rapport avec le grade et/ou la fonction, d'une expérience (en ce compris sa durée) jugée utile par l'Autorité compétente.
- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer.
- Posséder les aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer sur base d'un certificat médical.

Savoirs

- Posséder un permis de conduire B (boîte manuelle) est obligatoire.
- Posséder un permis de conduire C ou s'engager à le réussir endéans les 2 ans (les frais seront pris en charge).
- Respecter les règles de sécurité.
- Avoir une bonne connaissance du français.

Savoir-Faire

- Posséder des notions en pavage et petite maçonnerie.
- Disposer d'une expérience dans l'utilisation de machines telles que dameuse, tronçonneuse, disqueuse, rouleau compacteur est un atout.
- Savoir utiliser une mini-pelle est un atout.
- Disposer d'une expérience des techniques relatives à la soudure est un atout.
- Être disponible pour les prestations en dehors des heures normales de service (week-end, jours fériés).
- Assurer des gardes.
- Avoir une bonne capacité physique pour réaliser des terrassements manuels dans le cadre des activités dans les cimetières et en voirie.
- Accepter de suivre et de réussir les formations de perfectionnement.

Savoir-être

- Adhérer aux valeurs de l'Administration communale que sont la bienveillance, l'utilité et l'efficacité.
- Ne pas s'être rendue ou rendu coupable de faits notoirement connus et de nature à ternir la dignité de la fonction.
- Savoir travailler en équipe tout en suivant les recommandations.
- Faire preuve de ponctualité et d'organisation.
- Faire preuve de flexibilité, d'adaptation et de disponibilité (prestations en soirée et le weekend).

Monographie de fonctions

- Réaliser des travaux pour la réparation et l'entretien des revêtements de la voirie, des trottoirs et des espaces piétonniers.

- Réaliser des travaux de maçonnerie pour la réparation des égouts et la pose de canalisations.
- Réaliser des travaux d'entretien de la signalisation routière.
- Réaliser des travaux relatifs au terrassement de concessions pleine-terre dans les cimetières (inhumation, exhumation et entretien des allées).
- Assurer des prestations et des gardes pour le déneigement notamment.

Nous offrons

Contrat

Type de contrat : 2 contrats à durée indéterminée à temps plein et 1 contrat à durée indéterminée à mi-temps

Régime du travail : 38 heures/semaine à un temps plein

Lieu du travail : Naninne

Horaire variable du lundi au vendredi : Arrivée entre 7h45 et 8h00 - Temps de midi de 30 minutes - Départ entre 16h00 et 16h15

Gardes/travail de WE

Vacances annuelles

Nombre de congés annuels à temps plein :

- Congés annuels : 26 jours
- Vacances annuelles extra-légales : 3,5 jours (en moyenne)

Salaire (à titre d'information à temps plein)

Salaire annuel brut d'une agente ou d'un agent E2 (sans diplôme) à l'indice actuel :

- Sans ancienneté : 29.513,84€
- Avec 10 ans d'ancienneté : 32.787,33€

Salaire annuel brut d'une agente ou d'un agent D1 (CESI) à l'indice actuel :

- Sans ancienneté : 30.909,04€
- Avec 10 ans d'ancienneté : 36.409,54€

Salaire annuel brut d'une agente ou d'un agent D4 (CESS) à l'indice actuel :

- Sans ancienneté : 32.518,88€
- Avec 10 ans d'ancienneté : 40.702,29€

L'Administration communale valorise l'entièreté de l'ancienneté du secteur public. Elle peut également valoriser certaines années d'ancienneté (10 ans maximum) accomplies dans le secteur privé ou comme chômeur mis au travail ou comme stagiaire ONEM ou à titre d'indépendant à condition que la fonction précédemment exercée soit en lien direct avec la fonction proposée dans notre offre d'emploi.

Une analyse sera effectuée sur base des attestations d'occupation de vos précédents employeurs et de votre profil.

Avantages

- Une assurance groupe (2ème pilier de pension) à hauteur de 3% du salaire brut annuel
- Un pécule de vacances fixé à 92% du salaire brut
- Un titre-repas par prestation de 7,15€ (valeur faciale)
- Remboursement des transports en commun pour les déplacements du domicile au lieu de travail à hauteur de : (85% pour le bus et téléphérique et 88% pour le train)
- Prise en charge de l'abonnement combiné SNCB, avec le parking de la gare de départ et prise en charge de l'abonnement pour le P+R de Bouge à hauteur de 88% . Des tarifs préférentiels seront

accordés pour les autres P+R ainsi que pour le parking de Namur Expo (attention, aucun autre parking n'est mis à disposition)

- Un remboursement de 0,37€/km parcouru en vélo

Intéressé(e) ?

Pour postuler, veuillez vous créer un compte candidat en cliquant sur le lien suivant :

<https://namur.gestmax.be/apply/1631/5>

Les documents listés ci-dessous devront impérativement être joints à votre candidature pour ce poste :

- un C.V. et une lettre de motivation;
- une copie de votre diplôme ou l'équivalence de la Communauté française pour le(s) diplôme(s) obtenu(s) selon un régime étranger;
- une copie du permis de conduire B (recto-verso) ;
- une copie de la carte d'identité (recto-verso).

Date limite de réception des candidatures

13/08/2026

Procédure de sélection

Procédure de sélection

Si vous souhaitez postuler à l'offre d'emploi, il est impératif de vous créer un compte candidat et de remettre tous les documents demandés. Les candidatures en format papier ne sont pas recevables ainsi que toutes les candidatures tardives. Pour être agente ou agent communal, il est indispensable de ne pas s'être rendu ou rendue coupable de faits notoirement connus et de nature à ternir la dignité de la fonction.

Dès la fin de réception des candidatures, une validation sera effectuée et un courriel vous sera adressé afin de vous informer de la suite réservée à votre dossier. **Veillez à bien vérifier vos courriels indésirables.**

La sélection s'opérera sur base d'une épreuve pratique et d'une épreuve orale, comptant chacune pour 50% de la cote globale. Chaque épreuve est éliminatoire. Il convient d'obtenir un minimum de 50% à chaque épreuve et un total de 60%.

La personne qui aura obtenu le plus de points à la fin de la procédure sera proposée au Collège communal pour être désignée. Quant aux autres lauréates et/ou lauréats, ils seront versés dans une réserve pour une durée de 3 ans pour le même emploi ou tout poste similaire

Gestion de la diversité

L'Administration communale de Namur ne fait pas de distinction d'âge, de sexe, d'origine ethnique, de croyance, de handicap, etc. Elle veille à lutter contre les discriminations et à valoriser les compétences des personnes en situation de handicap. Pour pouvoir bénéficier d'une adaptation éventuelle dans le cadre des épreuves, vous devez informer la personne qui réceptionne les candidatures quand vous postulez. Si votre candidature est retenue, vous devrez fournir une attestation d'un ou d'une spécialiste et expliquer les adaptations raisonnables dont vous voudriez bénéficier (minimum dix jours avant les épreuves). Une analyse sera ensuite réalisée par notre service afin de proposer un aménagement raisonnable (temps supplémentaire, matériel adapté, etc.).